



## Espace petite enfance « Mille et une étoiles »

C'est un lieu de vie qui peut accueillir 35 enfants, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.  
Les enfants sont répartis en 2 groupes dans 2 espaces différents afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe :

- \* **LES BEBES** pour les enfants de 2 mois et demi à 1 an environ (11 maxi)
- \* **LES MOYENS-GRANDS** pour les enfants de 1 environ à 4 ans (24 maxi)

Nous vous proposons, selon vos besoins :

**Un Accueil Régulier** : un contrat définissant et réservant à l'avance un temps d'accueil choisi suivant vos besoins (de 1 jour à 5 jours par semaine).

**Un Accueil Occasionnel** : après inscription de votre enfant, vous réservez occasionnellement une place selon la disponibilité du planning (réservation possible à partir du lundi pour la semaine suivante) en vous engageant à amener votre enfant au moins une demi-journée dans la limite de deux demi-journées par semaine au Multi-accueil (plus si possibilités) afin que celui-ci profite pleinement du lieu et afin de respecter le bien être de l'enfant.

### **L'EQUIPE EDUCATIVE**

Elle est composée de 14 personnes de formations diverses et complémentaires :

Une responsable de la structure (Educatrice de jeunes enfants).

Une éducatrice de jeunes enfants,

Une infirmière,

Des auxiliaires de puéricultures,

Des auxiliaires petite enfance (titulaires du CAP Petite Enfance),

Une maîtresse de maison

Un médecin « conseil » est rattaché à l'établissement

Des stagiaires sont accueillis tout au long de l'année et des jeunes en contrat emploi avenir que nous accompagnons dans le cadre d'une formation (CAP Petite Enfance ou autre) sont présents en alternance.

Un Projet de Vie reprend et détaille les différentes valeurs pédagogiques qui servent de référence dans la pratique quotidienne de chaque personne de l'équipe et permet une cohérence éducative.

Ce texte est travaillé et ré-interrogé régulièrement lors de Réunions d'Equipe, Réunions intra-section et de temps d'Analyse de la Pratique Professionnelle.

Le Projet de Vie est à votre disposition pour être consulté et expliqué si nécessaire. Par ailleurs, le règlement de fonctionnement de la structure petite enfance vous est remis lors de l'inscription de votre enfant. Un coupon signé de votre part nous montrera que vous l'avez lu et que vous acceptez ses conditions.

---

**Centre Social l'Espace**

112 chemin de Veissieux le Haut 01 600 REYRIEUX - Tél. : 04.74.00.35.80 – Fax : 04.74.00.60.53

[www.lespace-reyrieux.fr](http://www.lespace-reyrieux.fr)

## **ACCUEIL DE L'ENFANT**

### **L'Accueil de l'enfant au quotidien :**

Pour un accueil de qualité, il faut prendre un minimum de temps pour passer le relais à l'équipe avec toutes les informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant. Lors de la séparation, il faut savoir l'accompagner, ne rester ni trop, ni trop peu et lui dire au revoir.

Il faut que l'enfant arrive le matin en ayant pris son biberon (sauf cas très particulier) et en ayant été changé car le nombre d'adultes présents à l'accueil ne permet pas toujours de le faire dans de bonnes conditions.

### **Il est important que l'enfant ait avec lui, dans son sac :**

- Des vêtements de rechange,
- Le doudou et la sucette
- Une turbulette ou le un pyjama pour la sieste.
- Crèmes ou petits traitements (sérum physiologique) qui lui sont personnels
- Un chapeau et de la crème solaire (l'été)
- Un flacon d'antipyrétique neuf (paracétamol, sauf contradiction) avec sa pipette (au nom de votre enfant)

2 boîtes de mouchoirs vous seront demandées à la rentrée et éventuellement d'autres en cours d'année suivant les stocks.

Il est possible de laisser des affaires dans le casier de l'enfant quand celui ci vient très régulièrement.

Le soir, l'équipe est à votre disposition pour vous retransmettre toutes les informations sur le déroulement de la journée de votre enfant, en se basant sur la feuille de vie qui est remplie à chaque moment important (sieste, repas, changes, observations, activités, anecdotes...).

## **PROJET DE VIE**

La structure petite enfance « MILLE ET UNE ETOILES », est un mode d'accueil, mais aussi un lieu de découverte et de socialisation pour les enfants et leurs familles.

C'est souvent pour l'enfant une première expérience de vie en collectivité où l'on apprend à vivre avec les autres.

Malgré les contraintes de la collectivité, il apparaît important aux professionnelles de respecter le rythme et les besoins de chaque enfant en adaptant chaque moment de la journée, suivant les possibilités...

Chacune essaye d'être à l'écoute, disponible et vigilante au bien être et à la sécurité de chaque enfant.

L'Espace est réfléchi et aménagé pour donner à l'enfant divers lieux d'exploration, de jeux et de découvertes.

Des activités plus organisées sont régulièrement proposées dans chaque groupe d'âges suivant les capacités des enfants (manipulations diverses, modelage, graphismes variés, motricité, musique, cuisine, ..) mais ne donnent pas toujours lieu à des productions.

Chaque activité est proposée à l'enfant, qui choisi d'y participer ou non, suivant ses envies.

Quelque fois, il est possible de sortir de la structure pour découvrir le monde extérieur pour une ballade, un spectacle, la bibliothèque, un pique-nique ...

Pour permettre une transition en douceur vers le monde des plus grands, des activités sont organisées en lien avec le Centre de Loisirs du Centre Social, et les écoles maternelles de Reyrieux.

## L'ORGANISATION QUOTIDIENNE

La structure Petite Enfance a le souci d'offrir aux familles un service répondant à leurs besoins par :

- la diversité des modes d'accueil (régulier ou occasionnel)
- la souplesse d'adaptation
- la disponibilité des professionnelles

En contrepartie, il est important que les familles respectent certaines règles liées à l'accueil en collectivité :

### **Les horaires :**

Nous sommes ouverts de 8h00 à 18h00, mais la structure ferme ses portes pendant le temps de pause des professionnelles et de sieste des enfants entre 12h30 et 13h30 ; il n'y a alors pas d'accueil ou de départ possible.

Tout dépassement d'horaire, par rapport aux prévisions du contrat (pour les accueils réguliers), sera facturé en heures complémentaires suivant le tarif horaire de la famille.

D'une manière générale prévenir la structure pour tout retard important, et si une autre personne vient chercher l'enfant (une pièce d'identité sera alors demandée).

### **Enfant malade :**

Il est reconnu que l'accueil collectif entraîne un risque de contamination plus grand.

Pour son bien-être et celui des autres, un enfant, s'il est malade, ne pourra pas toujours être accueilli.

→ Un **temps d'éviction sera nécessaire** pour certaines maladies avant le retour de l'enfant (**au moins 48h** de prise d'antibiotique, disparition de la fièvre et tous symptômes perturbants l'enfant).

La prise de médicament n'est pas contradictoire avec le retour de l'enfant dans la structure **mais elle n'est possible que sur présentation d'une ordonnance médicale en cours de validité.**

Si un enfant présente dans la journée de la fièvre, l'équipe prévient les parents (**d'où l'obligation de nous laisser un numéro pour vous contacter à tout moment**) pour envisager avec eux la conduite à tenir. Il est indispensable que vous ayez une solution si votre enfant devait quitter le multi-accueil au cours de la journée pour cause de maladie.

Au niveau de la facturation, seules les maladies supérieures à 3 jours d'absences peuvent donner lieu à une déduction, sur présentation d'un certificat médical.

Dans le cas d'un accueil occasionnel, toute place réservée sera facturée à la famille sauf si l'absence a été signalée par écrit (48h avant) et sur présentation d'un certificat médical, quand l'absence est justifiée par la maladie.

Le médecin référent de la structure peut être amené à prononcer une éviction en cas d'épidémie importante ou de non respect du règlement.

### **Factures :**

Les factures sont établies en fin de mois à compter de la saison 2017-2018, et vous sont adressées par mail et concernent le mois écoulé pour les contrats réguliers et occasionnels.

Elles peuvent être majorées d'heures complémentaires si l'enfant est resté plus que prévu ou lors du paiement de la cotisation à l'association centre social Espace Talançonnais.

Elles peuvent être minorées par des absences pour maladies de plus de 3 jours (avec présentation d'un certificat médical) ou pour des temps de vacances (prévenues 1 mois à l'avance par écrit).

→ Pour les contrats en Accueil Occasionnel : elle varie en fonction du temps de présence réel de l'enfant et concerne le mois précédent.

Le règlement doit parvenir avant le 20 du mois.

Modes de règlement possible : chèques CESU, chèques libellés à l'ordre de Centre social Espace Talançonnais ; espèces ; prélèvement.

## LA PLACE DU PARENT

Au Centre Social l'Espace, nous souhaitons réaffirmer que les parents sont à nos yeux les premiers éducateurs de l'enfant. Chaque parent choisit son propre projet parental en fonction de ses valeurs et trouve sa propre manière d'être parent.

Il n'en reste pas moins que, comme le dit le proverbe africain « **il faut tout un village pour élever un enfant** »... Nous proposons donc de mettre notre énergie et nos compétences aux services des familles. Nous souhaitons être un lieu ressource pour accompagner de manière positive la relation entre parent et enfant pour permettre la mise en place d'une coéducation harmonieuse et efficace.

Cette réalisation ne peut se faire que dans un climat de confiance et de respect mutuel entre parents et professionnels, et nous invitons chaque parent à nous faire part de ses remarques et réflexions.

La **participation des parents** à des temps d'accueils, de décorations, d'activités ou de sorties est tout à fait souhaitée par l'équipe, qui sera heureuse de vous accueillir dans les locaux si vous en avez la possibilité et l'envie.

Une réunion de rentrée est organisée en début d'année pour expliquer le fonctionnement de la structure et rencontrer l'équipe, ainsi que des **temps plus festifs** avec les enfants (Noël, Carnaval...).

Des **Ateliers Parents Enfants** existent aussi sur cette période et proposés en matinée sur une semaine (semaine du goût, ateliers de Noël, Carnaval...) mais également certains samedis matins, de 10h à 12h00, et sont ouverts aux familles et à leurs enfants de tous âges, pour partager ensemble un moment convivial de modelage, de peinture, de contes ...

D'autres ateliers sont proposés le matin en semaine, notamment en mars, avec la participation de la structure à la Grande semaine de la petite enfance.

### **La Commission Mille et une idées...**

*Ses membres (parents, professionnels, représentants de l'association)*

*se réunissent 3 à 4 fois dans l'année au multi-accueil.*

*Ils sont identifiables par toutes les familles de la structure.*

*Cela permet AUX FAMILLES de faire remonter des idées, des questionnements...*

...Pour s'impliquer plus activement dans la vie du multi-accueil, dans son fonctionnement, ses difficultés...

... pour échanger de façon conviviale autour de projets à venir, d'actions mises en place, d'idées à concrétiser ou de volontés participatives à valoriser...

Dans le cadre de la vie associative de l'Espace Talançonnais, vous êtes aussi conviés à l'Assemblée Générale qui a lieu tous les ans à la fin de l'année, afin de faire ensemble le bilan de l'année et élire les membres du conseil d'administration qui compte des parents adhérents de l'association.